



**DECISION n° 2018-261**

*(Annulation de la Décision n°2017-234*

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Département des affaires financières et services économiques**

**L'administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Bernard NUYTTEN,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la décision en date du 174 février 2011 prononçant la nomination en qualité d'Ingénieur Hospitalier de Monsieur Gaël MOTREFF,*

*Vu la décision en date du 01 novembre 2006 prononçant la nomination en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Françoise SORTAIS CONTIERO,*

*Vu la décision en date du 01 novembre 2012 prononçant la nomination en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Sandrine DOLLEANS,*

*Vu les dispositions du code des marchés publics,*

*Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,*

*Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jouselin de Dreux,*

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gaël MOTREFF, responsable du département des affaires financières et services économiques, pour tout acte, courrier ou décision relevant de son champ de compétences à l'exception des courriers à destination de l'ARS et du conseil de surveillance.

**Article 2 :**

En cas d'absence de Monsieur Gaël MOTREFF, responsable des services économiques, la délégation de signature est donnée à Madame Françoise SORTAIS CONTIERO, Adjoint des cadres et à Madame Sandrine DOLLEANS, adjoint des cadres à effet de signer :

- Factures
- Bons de commande des marchés existants.



**Article 3 :**

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

**Article 4 :**

La présente décision prend effet à compter du 27 mars 2018.



**Gaël MOTREFF**

Responsable du département des affaires  
financières et économiques

Fait à Dreux, le 27 mars 2018,

**Bernard NUYTTEN**

Administrateur provisoire



**Françoise SORTAIS CONTIERO**

Adjoint des cadres



**Sandrine DOLLEANS**

Adjoint des Cadres



Copies :

- Intéressées
- Dossiers administratifs des intéressées.
- Trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)